



Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : mairie@lachelle.fr

Arrêté temporaire d'interdiction de circulation et de stationnement

Parking Place René Coty

N°60337-2024-021

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la sécurité routière,

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe,

Considérant la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 29 février 2024 présentée par Monsieur Alain FOURMAND, pour interdire la circulation et le stationnement sur le parking Place René Coty, le dimanche 21 avril 2024, de 14h à 19h, pour sécuriser la manifestation intitulé « Rassemblement et balade en moto Harley Davidson »,

ARRETE

Article 1 – Le dimanche 21 avril 2024, de 14h à 19h, il est interdit aux véhicules de circuler et de stationner sur le parking Place René Coty sauf pour les participants et organisateurs de l'évènement.

Article 2 – Le barrièrage et la signalisation seront installés par les agents du service technique.

Article 3 – Le Maire, la Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 29 février 2024



Le Maire,

Xavier LOUVET